Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260903-B_2026_09_03_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 28 août 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni **au siège de la CCPBS** en présentiel,

Le jeudi 3 septembre 2026 à 9 h 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ,

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- Mme Sonia BORDET, vice-présidente et maire, TRÉMÉOC
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. Philippe KERAËL, vice-président, LOCTUDY
- M. David LE BERRE, vice-président et maire, PENMARC'H
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire, PONT-L'ABBÉ
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Christian LOUSSOUARN, vice-président et maire, COMBRIT
- Mme Nathalie PÉRON, vice-présidente, PLOMEUR
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Excusés :

- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Loïc LE FUR, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Daniel MAO, maire, TRÉGUENNEC

Excusés :

- M. Sylvain COSNARD, maire, LOCTUDY
- M. Ronan CRÉDOU, maire, PLOMEUR
- M. Didier LE BLEIS, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON

Secrétaire de séance : Christian LOUSSOUARN

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services
M. Arnaud DUBOURG, directeur adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260903-B_2026_09_03_02-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 3 septembre 2026	N° Acte : B-2026-09-03-02
Objet : Annulation de la vente du lot n° 4 à la société Horus Biotechnologies sur la zone d'activités de Toul Car Bras à Treffiagat	Classification : 3.2 – Aliénations

Le lot n° 4, d'une surface de 4 983 m², au sein de la zone d'activités de Toul Car Bras à Treffiagat a été attribué à la société Horus Biotechnologies lors du bureau communautaire du 13 octobre 2022.

Un compromis a été signé le 20 février 2023, soit 4 mois après l'attribution du lot. Une première tolérance concernant les délais d'exécution a donc été accordée. En effet, conformément à la délibération d'attribution d'un terrain en zone d'activités économiques, un compromis doit être signé sous 2 mois après la notification de la décision.

Après cette première étape, une demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation du projet doit être déposée dans un délai de 3 mois.

Notre collectivité ayant conscience des contraintes réglementaires et des délais nécessaires pour monter un projet de R&D avec une commercialisation de produits à l'international a ainsi octroyé des délais supplémentaires pour ce projet innovant.

Toutefois, après plusieurs relances et sans nouvelles du projet, un courrier a été adressé au porteur de projet afin de lui rappeler ses engagements en janvier 2025. Après réception de ce dernier, le porteur de projet a sollicité un énième report jusqu'à la fin du 1er semestre 2026, justifié par des contraintes de réglementation européenne.

Au regard de ce délai aujourd'hui atteint et toujours dans l'attente de nouvelles de la part du porteur de projet et des engagements non respectés, il est proposé d'annuler la vente du lot 4 à la SASU Horus Biotechnologies représentée par Monsieur A. *(l'identité de l'acquéreur est précisée en annexe à la délibération conformément aux dispositions du RGPD)* pour les motifs évoqués ci-dessus.

Considérant les engagements non tenus par la société Horus Biotechnologies ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 avril 2026 n° C-2026-04-16-07, complétée par celle du 30 avril 2026 n° C-2026-04-30-49, relative aux délégations du conseil communautaire au président et au bureau ;

Vu la délibération du bureau communautaire n° B-2022-07-07-04 du 07 juillet 2022 posant « les nouvelles modalités d'attribution de lots en zones d'activités communautaires » ;

Vu la délibération du bureau communautaire n° B-2022-10-13-01 du 13 octobre 2022 approuvant la vente à la société Horus Biotechnologies ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- annule la vente du lot 4 d'une superficie de 4 983 m² au sein de la zone d'activités de Toul Car Bras à TREFFIAGAT au profit de la SASU Horus Biotechnologies représentée par Monsieur A.

Pour extrait conforme,

Pour le président,

Le vice-président,
Éric JOUSSEAUME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)